

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2025

PROCES VERBAL

Début de séance : 18h30

Présents : M. Rivier, Maire, M. Héran Sébastien, Madame Cristol Céline, M. Moulières Jérémy, Mme Roques Fanny, Mme Odicino Sabrina, M. Monteillet Hugues, Mme Giordano Sandrine, M. Petraud Maxime, M. Goutte Maxime, M. Cocallemen Eric.

Absents :

Secrétaire de séance : Céline CRISTOL

Quorum : La majorité des membres en exercice étant présente, l'assemblée peut délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 30 septembre 2025
- Décisions du maire
- Subvention APE voyage scolaire
- Déclassement du plateau de la gare dans le domaine privé
- Décision modificative budget photovoltaïque
- Refinancement prêt dexia
- Prêts divers travaux
- Questions diverses

1) Valider le dernier compte rendu du conseil du 30 septembre 2025 : 11 voix pour.

2) Décisions du maire

Vu la délibération n°2020-03-06 du 25 mai 2020 fixant les délégations du conseil municipal au maire durant la durée du mandat,

Considérant que depuis la séance du 30 septembre 2025, le maire a pris les décisions suivantes en vertu de la délégation susvisée :

DECISION 2025-01	Attribution concession cimetière Mr Robert Hugues
DECISION 2025-02	Attribution concession cimetière Mr Combes David

...11.....voix pour, ...0.....voix contre, ...0.....abstention

3) Subvention APE voyage scolaire

Nous avons reçu une demande écrite de l'APE d'une subvention exceptionnelle pour le voyage scolaire à Leucate pour les classes de CP au CM2, 36 élèves sont concernés. Le projet s'élève à 13 907€ TTC + 2282€ de bus (demande du bus intercommunal en cours). L'ape s'est engagée à cofinancer ce projet à hauteur de 6000€ et va mener plusieurs actions au cours de l'année scolaire (quîne, soirée automnale, chocolats, photos de classe...).

...11..... voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention

D'attribuer une subvention à l'Association des Parents d'Élèves des écoles publique à hauteur de 30 € par élève inscrit au voyage scolaire organisé à Leucate, pour l'année scolaire 2025/2026.

Si le bus ne peut être celui de la communauté de communes alors la commune s'engage à verser la moitié de la facture du bus.

4) Terrain plateau de la gare classement dans le domaine privé

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L 2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnées à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement »

CONSIDERANT que le bien communal sis Ancien plateau de la Gare (nouveau numéro cadastral AM126) et Ancienne caserne SNCF (AL 17 403 ET 405) au 1 Avenue Hippolyte Puech 12250 Tournemire était à l'usage de la SNCF.

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où ils sont à l'abandon.

Vu le constat de l'huissier en date du 24/06/2024 qui a conclu en des lieux inoccupés et non entretenus,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

...11..... voix pour,0....voix contre, ...0.....abstention

- CONSTATE la désaffectation des biens
- DECIDE du déclassement des biens du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

5) Décision modificative budget photovoltaïque

Suite à une modification des amortissements des panneaux photovoltaïques (durée des onduleurs de 30 ans à 10ans), le montant budgétisé n'est pas suffisant il manque 688€ en dépenses de fonctionnement et en recette d'investissement.

- 6811 dotations aux amortissements : + 688 €
- 023 virements section investissement : - 688 €
- 021 virements section de fonctionnement : -688 €
- 28153 : Amortissement + 688€

...11..... voix pour, ...0.....voix contre, ...0.....abstention

6) Refinancement prêt dexia

PRET ACTUEL :

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRÊT DEXIA N° MON190690EUR002

- ☒ Cette opération est effectuée à titre dérogatoire
- ☒ La date de remboursement anticipé est fixée au 01/12/2025
- ☒ Modalités de paiement : virement

DISPOSITIONS APPLIQUÉES

- Type de remboursement : Remboursement total
- Date de remboursement : Hors date d'échéance d'intérêts
- Indemnité de remboursement anticipé : Indemnité fixée par dérogation aux stipulations contractuelles

CARACTERISTIQUES FINANCIÈRES

- Capital restant dû au 01/12/2025 : 85 650,99 EUR
- Capital remboursé par anticipation : 82 650,99 EUR, par dérogation aux stipulations contractuelles
- Maturité : 01/03/2037 (12 échéances d'intérêts)
- Index de référence : Taux fixe de 5,55% l'an
- Intérêts courus non échus : 3 565,22 EUR
- Montant de l'indemnité de remboursement anticipé : 0,00 EUR
- Modalités de calcul de l'indemnité de remboursement anticipé : Dérogatoires*

*L'opération emporte le remboursement anticipé du contrat de prêt susvisé à hauteur du montant indiqué ci-dessus.

L'emprunteur s'engage à verser les sommes dues (capital remboursé par anticipation, intérêts courus non échus) à bonne date par virement. Toute somme due et non payée à sa date d'exigibilité porte intérêts conformément aux stipulations du contrat de prêt.

.....11.. voix pour, ...0.....voix contre,0.....abstention le conseil municipal DECIDE de contracter un nouveau prêt (voir les conditions ci-dessous) :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 82 651,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans

Objet du contrat de prêt : financer le refinancement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/01/2038

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 82 651,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 19/12/2025, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3.90 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,20 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

7) Délibération portant autorisation de contracter un emprunt à taux fixe à échéance constante de 75 000€

Le Maire expose à l'assemblée que, pour financer divers travaux de la commune comme le changement des menuiseries d'un immeuble avec des appartements, la salle du conseil municipal, la mairie, rénover la salle des fêtes mais aussi des travaux de voirie et d'installation d'un nouveau chauffage à l'école, il est nécessaire de contracter un emprunt auprès d'un établissement financier.

Une offre a été retenue, présentant les caractéristiques suivantes :

Montant : 75 000 €

Durée de l'amortissement : 15 ans

Taux : 3.75% fixe

Périodicité : Mensuel

Echéance : constante

Frais de dossier : 300 €

Déblocage : par tranche ou en totalité dès la signature du contrat. Délai de 4 mois après la date d'édition du contrat pour demander le déblocage de l'intégralité des fonds.

Modalités de remboursement anticipé : Un remboursement anticipé total ou partiel (10% du capital initial mini) est possible sous réserve d'une demande par LRAR au moins 5 jours ouvrés avant l'échéance. Une indemnité actuarielle sera prélevée sur le capital remboursé par anticipation.

Monsieur Goutte s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

DECIDE

D'autoriser le Maire à contracter un emprunt auprès du Crédit agricole d'un montant de 75 000€ sur une durée de 15 ans à taux fixe remboursable à échéance constantes.

D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, y compris la convention de prêt et ses annexes.

De prévoir au budget les crédits nécessaires au remboursement de cet emprunt (capital + intérêts), conformément à l'échéancier établi par la banque.

• **De charger** le Maire de transmettre la présente délibération à l'autorité de contrôle compétente (Préfecture) pour exécution.

8) Délibération crédit relais 40 000€

Vu l'offre de financement reçue du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées

- **Montant : 40 000 € (quarante mille euros)**
- **Taux : 2.93%**
- **Durée : 24 mois**
- **Taux d'intérêt variable indexé sur Euribor 3 mois instantané + Marge de 0.9% actuellement**
- **Périodicité de paiement des intérêts : trimestriel**
- **Frais de dossier : 300 €**
- **Modalités de tirage** : mise à disposition : par crédit d'office sous 48h ouvrés auprès de la trésorerie
- **Modalités de remboursement** : Amortissement anticipé au fur et à mesure des encaissements de subventions et FCTVA, sans frais, à l'initiative de l'emprunteur

Monsieur Goutte s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal

A 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention,

1. **Autorise** le maire à souscrire un **crédit relais** d'un montant de **40 000 €** auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées
2. sur une durée de **24 mois**,
3. **Approuve** les conditions financières
4. **Autorise** le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce crédit,
5. **Dit que** les crédits seront inscrits au budget primitif

QUESTION DIVERSES :

- Caserne : une agence a visité pour une estimation en vue d'une prochaine vente
- Devis demandé par Mr le Maire pour raccorder la chaudière à bois de la maison Mazéran prévu à cet effet sur l'immeuble de l'épicerie : pas de décision pour l'instant.
- Agent recenseur afin d'effectuer le recensement de la population pour janvier et février 2026 : une offre d'emploi sera publiée
- Devis travaux salle des fêtes : plusieurs devis ont été demandés concernant les menuiseries (5319.34€ TTC), plaqua peinture (13 485.48€ TTC) et l'électricité/plomberie (6 000€ TTC).
- Devis d'accès du futur chemin du plateau de la gare (17 209€ TTC)
- Demande de la communauté de communes pour installer une aire de compostage à Tournemire : pour l'instant le conseil n'est pas intéressé pour ce projet actuellement.

Fin de séance 19h44



A collection of handwritten signatures in blue ink, including a large signature at the top left, several smaller ones in the middle, and a signature at the bottom right.

